Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-10_20260128-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Marion REGLER, 3e adjointe** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **François-Yves LE THOMAS, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représentée :	**Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère,** donne procuration à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
Secrétaire de séance :	**Jean-Philippe OUTIN, conseiller**

10. APPROBATION DE L'ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLES DE LANDES A189 A199 A463 A1004 et B29 – ILE NORD ET LAVREC

Le maire indique que la commune a été sollicitée par les propriétaires DUBREIL qui souhaitaient céder des parcelles A189 (230 m²), A199 (670 m²), A463 (15 m²), A1004 (480 m²), situées sur l'île Nord et la parcelle B29 (95 m²), située sur l'île Lavrec. Le maire indique qu'il s'agit de parcelles de landes pour une surface totale de 1 490 m².

Le maire indique que la commune entend acquérir ces parcelles de landes selon un tarif à hauteur de 0,50 € du m², soit 745 €, accepté par le vendeur. La préparation de l'acte administratif sera effectuée par le service du droit des sols du Centre de Gestion de Saint-Brieuc pour une mise à disposition du personnel estimée à 660,00 €. Le coût total de la transaction à la charge de la commune sera donc environ de 1 405 € hors frais de publication au service de la publicité foncière.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-10_20260128-DE

Vu **le code général des collectivités territoriales,**

Vu **la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2023 relative à la politique foncière communale,**

Considérant la proposition financière pour l'acquisition des parcelles cadastrées A189 A199 A463 A1004 et B29 en date du 20 janvier 2026 et de son acceptation par le vendeur en date 21 janvier 2026,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **APPROUVER** l'achat des parcelles A189 A199 A463 A1004 et B29 pour un montant total estimé à 1 405 € (coût d'acquisition et les frais d'acte administratif inclus, frais de publicité foncière exclus),
- **AUTORISER** le maire à solliciter le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor pour une prestation d'acte administratif,
- **AUTORISER** le maire à signer l'acte de vente en la forme administrative.

A ILE DE BREHAT, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe OUTIN

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BRÉHAT (Côtes-d'Armor)